COMMUNE DE FILLINGES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois septembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de convocation : 19 septembre 2014

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 23

présents : 19 votants : 23

PRESENTS: Mesdames, Messieurs ALIX Isabelle, ARNAUD Laurence, BOURDENET

Séverine, CHENEVAL Paul, D'APOLITO Brigitte, DEGORRE Luc,

DEVILLE Alexandra, **DUCRUET** Muriel, **FOREL** Bruno, **FOREL** Sébastien,

GUIARD Jacqueline, GRAEFFLY Stéphane, LYONNET Sandrine, MARQUET Marion, PALAFFRE Christian, PELISSIER Philippe,

PORRET Emmanuelle, VILDE Nelly, WEBER Olivier.

EXCUSES: Mesdames, Messieurs BASSIN Katia qui donne procuration de vote à

Mme Marion MARQUET, **BERGER** Pierre qui donne procuration de vote à Mme Emmanuelle PORRET, **DOUCET** Michel qui donne procuration de vote à Mme Isabelle ALIX, **LAHOUAOUI** Abdellah qui donne procuration de vote à

M. Bruno FOREL.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GUIARD** Jacqueline au poste de secrétaire de séance.

1° - CONVENTION D'AUTORISATION DE VOIRIE ET D'ENTRETIEN AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR L'AMENAGEMENT D'UN TROTTOIR AU PONT DE FILLINGES

Le Conseil Municipal - après en avoir délibéré - à l'unanimité - 23 voix - Vu la lettre du Conseil Général - en date du 3 juillet 2014 - concernant l'aménagement d'un trottoir au Pont de Fillinges - Vu l'avis favorable de la Commission Infrastructures Routières et Bâtiments - suite à la réunion du 19 juin 2014 - sur les dispositions techniques du projet d'aménagement d'un trottoir sur la RD 907 au Pont de Fillinges - Vu le projet de convention d'autorisation de voirie et d'entretien élaboré par le Conseil Général - autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'autorisation de voirie et d'entretien concernant l'aménagement aménagement d'un trottoir sur la RD 907 au Pont de Fillinges - charge Monsieur le Maire des formalités nécessaires.

2° - ENQUETE PUBLIQUE : DEMANDE D'AUTORISATION DE RECHERCHES DE GITES GEOTHERMIQUES BASSE TEMPERATURE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré - à l'unanimité - par 23 voix - Compte tenu des enjeux environnementaux et socio-économiques que pourraient engendrer un tel projet - sollicite l'inscription de cette motion dans le registre d'enquête publique et transmettra par lettre recommandée avec accusé

réception cette délibération à Madame Françoise LARROQUE - Présidente de la Commission d'Enquête et également par voie électronique - marque son opposition à toute recherche, et a fortiori à l'exploitation de l'énergie géothermique envisagée sur le territoire communal - dénonce le manque de concertation avec les élus locaux, notamment concernant l'autorisation de recherche de gîtes géothermiques haute température pour laquelle une consultation du public a été organisée sur le site internet du ministère de l'Ecologie jusqu'au 16 juillet 2014 - dénonce l'absence d'évaluation globale des incidences de mise en œuvre d'une opération de géothermie - marque sa préférence pour les investissements sur des techniques éprouvées plus adaptées au territoire de la commune - demande la mise en place d'un débat public préalable à toute recherche de gîte géothermique et donc à toute prise de décision.

<u>3° - MAJORATION DE LA VALEUR LOCATIVE CADASTRALE DES TERRAINS</u> CONSTRUCTIBLES ET NOUVEAU ZONAGE A L'INVESTISSEMENT LOCATIF A/B/C

Monsieur le Maire dit que c'est sujet polémique. Il explique que ce point concerne la sur taxation sur les terrains fonciers constructibles non bâtis et qu'il souhaitait informer le Conseil Municipal.

La Direction Générale des Finances Publiques demande que la commune communique pour le 1^{er} novembre la liste des propriétaires de terrains non bâtis en zone constructible pour appliquer une surtaxe de $5 \in /$ m² en 2015 et de $10 \in /$ m² en 2016. Ce qui représente pour le propriétaire un impôt foncier de 2 208 \in 00 en 2015 et de 4 410 \in 00 en 2016 pour un terrain de 1 200 m².

Ceci pour résoudre le problème de logements sur les territoires « tendus ».

Les communes de Fillinges, Marcellaz, Boëge, Contamine, Saint-André de Boëge, et d'autres, sont mises dans ce périmètre et soumises à cette sur taxation.

La zone dépend d'un classement de l'INSEE qui a travaillé sur une carte et délimité une zone au compas.

On tient compte d'une continuité de construction et la tache s'arrête s'il y a plus de 200 mètres entre les maisons. On fait donc partie intégrante de la continuité de l'urbanisation de l'agglomération annemassienne.

Monsieur le Maire rappelle que des Fillingeois ont hérité de terrains pour leurs enfants, petitsenfants Cette mesure de sur taxation les place dans d'importantes difficultés et va les obliger à vendre leurs terrains, ce qui va attirer beaucoup de population.

C'est pourquoi cette mesure pose d'énormes problèmes.

Actuellement la population augmente de 2 % par an, ce projet va faire un appel d'air à la construction et la commune aura beaucoup de mal à faire face aux infrastructures nécessaires.

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite également parler du zonage locatif. Il envisage de protester sur ce périmètre et donc à toute mesure liée à ce périmètre.

Monsieur le Maire ajoute que l'Etat propose d'apporter une motivation supplémentaire à la construction en faisant une baisse d'impôts plus importante aux gens qui feront des investissements dans le locatif. C'est un avantage pour dynamiser mais c'est appuyé sur un périmètre qui nous est très désavantageux, qui ne correspond pas à notre territoire. C'est pourquoi il souhaite l'indiquer dans une sorte de vœu ou de motion.

Monsieur le Maire dit que la Communauté de Communes des Quatre Rivières a déjà donné un avis défavorable lors de la concertation.

Les maires des communes concernées et les parlementaires attendent des résultats à leurs réactions. Une audition de dix minutes a eu lieu avec Madame la Ministre de l'Ecologie Ségolène ROYAL. On espère obtenir la sortie du périmètre.

Samedi 27 septembre, une réunion aura lieu pour toutes les communes de Haute-Savoie concernées par cette mesure. Ce dispositif existait déjà lors du précédent gouvernement mais était à la discrétion des communes, ce qui permettait de s'adapter aux besoins. La réponse globale qui sera apportée sera qu'on ne souhaite pas de cette mesure incitative pour la location qui s'applique sur un périmètre auquel on ne veut pas appartenir.

Monsieur PELISSIER Philippe - maire-adjoint - demande si on peut faire un recours juridique contre ce classement de l'INSEE, qui nous concerne également pour le seuil SRU, la carte du bruit et le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement.

Monsieur le Maire répond que ça se fait par décret d'application. Aujourd'hui Boëge a attaqué au Tribunal Administratif et au Conseil d'Etat.

C'est une piste évoquée et envisagée. Pour sa part, il pense qu'il faut s'appuyer sur le fait que cette mesure ne s'applique pas judicieusement sur notre territoire.

Il pense que la question de constitutionnalité peut être posée mais il estime qu'il faut laisser du temps à la démarche collective. Le problème est que de plus en plus la loi donne un cadre général et ensuite ce sont des décrets d'application. Les députés ne peuvent pas être présents à la mise en place de tous les décrets d'application et la technocratie prend le pas sur la démocratie.

Monsieur PELISSIER Philippe - maire-adjoint - parle des voies de recours contre une décision unilatérale et il évoque le SYANE qui conteste également le classement INSEE.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité, est d'accord pour éventuellement envoyer un courrier dans le sens de ce qui a été dit.

4° - MANIFESTATION « LE JOUR DE LA NUIT » DU 11 OCTOBRE

Madame ALIX Isabelle - conseillère municipale - informe les membres du Conseil Municipal que l'association Chloro'Fill a décidé de participer à la manifestation « Le jour de la Nuit » en organisant une soirée le 11 octobre 2014 et que la commune soutient ce projet aux côtés de l'association et elle donne lecture du programme prévu.

<u>5° - TAXE COMMUNALE SUR LES CONSOMMATIONS FINALES D'ELECTRICITE</u> (TCCFE) - REVERSEMENT PAR LE SYANE A LA COMMUNE

Vu l'article N° 23 de la Loi N° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité - Vu l'article L. 2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales - Vu les articles L. 2333-2 à L.2333-5 du Code Général des Collectivités Territoriales - Vu l'article L.5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales - le conseil municipal, après en avoir délibéré - à l'unanimité - décide d'approuver le reversement par le SYANE à la commune d'une fraction de la Taxe Communale sur les Consommations Finales d'Electricité (TCCFE) perçue sur le territoire de la commune.

<u>6° - RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT</u>

Après avoir entendu l'intervention de Monsieur le Maire qui est également premier vice président du Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe, le Conseil Municipal après en avoir délibéré - à l'unanimité - prend connaissance des rapports annuels sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement établis par le Syndicat des Eaux Rocailles et Bellecombe auxquels la commune adhère - précise que ces rapports sont à la disposition de tous les publics intéressés et que les administrés seront informés de cette mise à disposition par voie d'affichage.

<u>7° - RAPPORT D'ACTIVITES 2013 - SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS</u>

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Madame LYONNET Sandrine - conseillère municipale - et après en avoir délibéré à l'unanimité - par 23 voix - prend connaissance du rapport d'activités 2013, en précisant que ce rapport retrace à la fois l'activité opérationnelle de leur établissement et l'activité administrative de chacun de ses pôles - note qu'à travers les indicateurs clés, ce rapport est l'occasion de rappeler les principales actions de l'établissement en 2013 et de mettre en avant leur volonté constante tant en terme de ressources humaines que de moyens financiers de faire bénéficier les habitants et les nombreux touristes de la Haute-Savoie d'un service public de secours de qualité, quelle que soit la nature des interventions - souligne la mise en œuvre en 2013 d'un projet novateur qui résulte d'une volonté conjointe du Conseil Général de la Haute-Savoie et du SDS de former les élèves de 4^{ème} aux gestes de premiers secours. Plus de 5000 élèves ont été formés au cours de l'année scolaire 2013 - 2014 et cette action, sera pérennisée avec pour objectif de former 10 000 collégiens par an dès cette nouvelle année - prend note que ce rapport est à la disposition du public et que les administrés seront informés de cette mise à disposition par voie d'affichage.

<u>8° - RAPPORT D'ACTIVITES 2013 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES QUATRE RIVIERES</u>

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'intervention de Monsieur le Maire qui est également Président de la Communauté de Communes des 4 Rivières - et après en avoir délibéré - à l'unanimité - prend connaissance du rapport d'activités 2013 de la Communauté de Communes des Quatre Rivières - précise que ce rapport est à la disposition du public et qu'il est également sur le site internet de la Communautés de Communes.

<u>9° - AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION D'UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE (BORNE INTERNET)</u>

Le Conseil Municipal - après en avoir délibéré - à l'unanimité - 23 voix - vu l'équipement de l'agence postale d'une tablette numérique mise à la disposition des clients et permettant un accès gratuit à l'offre de services en ligne de La Poste ainsi qu'à d'autres sites de services publics - autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention relative à l'organisation de l'agence postale communale.

10° - PROTOCOLE POUR UTILISATION DE L'EGLISE

Le Conseil Municipal - après en avoir délibéré - à l'unanimité - 23 voix - approuve le protocole d'accord à conclure entre la Commune de Fillinges et la Paroisse de la Trinité du Pays des Voirons pour la mise à disposition de l'église de Fillinges pour des activités culturelles - autorise

Monsieur le Maire à signer ce protocole d'accord avec la paroisse pour une période d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour une période identique.

11° - DEMANDES DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré - par 22 voix pour et 1 abstention (Monsieur PELISSIER en ce qui concerne la subvention à Irion Order) - vu la demande de subvention de l'AICA (Association Intercommunale de Chasse Agréée) Les Fontaines - vu la demande de subvention de l'association Iron Order - donne son accord pour verser une subvention de 500 € à chacune des associations, à savoir l'AICA des Fontaines et Iron Order - dit que les sommes seront prélevées au chapitre 65, article 65 74 « subvention de fonctionnement / Autres organismes » - charge Monsieur le Maire du suivi de ce dossier et des formalités nécessaires.

12° - VIREMENTS DE CREDITS - SECTION D'INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal - après en avoir délibéré - à l'unanimité - 23 voix - approuve ce virement de crédits en section d'investissement décrit ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
COMPTE 21534 - Réseaux d'électrification	- 3 776,20 €	
COMPTE 2041582 - Autres groupements - Bâtiments et	+ 3 776,20 €	
installations		

- charge Monsieur le Maire des formalités nécessaires.

13° - CONVENTION POUR LA CARTE DU BRUIT ET LE PPBE (PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT)

Le Conseil Municipal - après en avoir délibéré - à l'unanimité - par 23 voix - considérant l'obligation européenne de faire une Carte du Bruit Stratégique (CBS) et un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) - considérant la proposition d'Annemasse Agglo d'associer notre collectivité à un groupement de commandes coordonné par eux - donne son accord pour faire partie du groupement de commandes, autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires et le charge des formalités nécessaires.

14° - TARIFS DES RESTAURANTS SCOLAIRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré - à l'unanimité - 23 voix - décide de fixer les tarifs pour les restaurants scolaires - à compter du 1^{er} novembre 2014 - comme suit :

Quotient Familial	≤ 750 (€)	≥ 751 et ≤ 1600 (€)	≥ 1601 (€)
Tarif 1 ^{er} enfant inscrit	4 € 30	4 € 80	5 € 15
Tarif à partir du 2 ^{ème} enfant inscrit	4 € 25	4 € 50	4 € 85
Participation aux frais de	1 € 80		

« garde » pour les enfants allergiques apportant leurs propres repas	
Enfant non inscrit	7 € 50

- précise que si les parents ne souhaitent pas communiquer leur quotient familial, ce sont les tarifs de $5 \in 15$ pour le 1^{er} enfant inscrit et le tarif de $4 \in 85$ à partir du $2^{ème}$ enfant inscrit qui s'appliqueront - charge Monsieur le Maire du suivi de ce dossier.

15° - COMPTE-RENDU DE MONSIEUR LE MAIRE CONCERNANT LES DECISIONS PRISES PAR LUI, EN TANT QU'AUTORITE DELEGATAIRE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, prend note - qu'il a signé le 30 juin 2014 - un contrat d'assistance et de support au système d'information avec la société ACCESS - 3 rue du Bulloz - PAE les Glaisins - 74940 ANNECY LE VIEUX - pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, pour la somme HT de 3 500 € - des Déclarations d'Intention d'Aliéner pour lesquelles Monsieur le Maire a refusé d'exercer le Droit de Préemption de la commune selon les dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

16° - DOSSIERS D'URBANISME

Le Conseil Municipal prend connaissance des demandes d'urbanismes délivrées par Monsieur le Maire depuis le Conseil Municipal en date du 20 mai 2014, à savoir :

- 7 permis de construire avec avis favorable
- 6 permis de construire avec avis défavorable
- 1 permis de construire classé sans suite
- 19 déclarations préalables avec avis favorable
- 11 déclarations préalables avec avis défavorable
- 1 déclaration préalable avec avis favorable sous réserves
- 17 certificats d'urbanisme
- 1 permis de démolir avec avis favorable

Monsieur le Maire précise que le détail est consultable sur les panneaux d'affichage et dans le registre de permis de construire et il fait remarquer qu'il suit toujours l'avis de la Commission Municipale de l'Urbanisme.

17° - COMMUNICATION SUR LES ELECTIONS SENATORIALES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par jugement du rendu par le Tribunal Administratif de Grenoble en date du 4 juillet 2014, Madame VILDE Nelly est proclamée en qualité de déléguée du Conseil Municipal de Fillinges en vue de l'élection des sénateurs. Monsieur le Préfet a par courrier du 15 juillet 2014 informé la commune que le procès verbal des opérations électorales organisées le 20 juin 2014 dans la commune de Fillinges est réformé. Monsieur le Maire précise qu'un tableau rectificatif a été affiché et que le Conseil Municipal a également déjà été informé par mail.

Monsieur le Maire rappelle également que les élections sénatoriales se déroulent dimanche prochain et qu'il n'est pas optionnel de participer au vote, sous peine d'amende. Monsieur le Maire présente des excuses pour cette mauvaise interprétation des résultats et dit qu'il est satisfait qu'ainsi la représentation communale soit équilibrée.

18° - COMMUNICATION SUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Directeur Départemental des Finances Publiques a décidé que sont nommés comme commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) de la commune les contribuables désignés ci-après :

Commissaires titulaires:

Monsieur BALLANDRAS Rolland Monsieur CHENEVAL Michel Madame PUVILLAND Nathalie Madame TAPPONNIER Michèle Monsieur SERMONDADAZ Aimé Monsieur BELOTTINI Hervé Monsieur BOURRIE Francis Monsieur CALLENDRIER David

Commissaires suppléants :

Monsieur BERTHET Henri-Noël
Madame BONIN Julie
Monsieur JOLY André
Madame KANAKIS Monique
Monsieur LOUVIER Georges
Madame MARQUET Françoise
Monsieur LUCQUET-DEPERRAZ Jean-François
Monsieur THEVENOD Serge

19° - Informations sur les avancements des travaux des commissions municipales

Commission municipale voirie et aménagement

Monsieur WEBER Olivier - maire-adjoint - fait le point :

- les travaux de voirie du Hameau de Chez Bosson ont démarré
- on a reçu les offres pour la route du Chef-Lieu (côté fruitière) et on est dans l'estimation

Commission municipale vie sociale:

Madame GUIARD Jacqueline - maire-adjointe - fait le point :

- la personne embauchée pour la bibliothèque commence le 1^{er} octobre 2014. La bibliothèque est fermée du 1^{er} au 4 octobre pour lui permettre de s'installer. Les horaires d'ouverture au public vont être modifiés. - le repas des anciens se déroulera le 19 octobre.

Les habitants sont invités à partir de leur soixante neuvième anniversaire avec les conjoints. L'organisation est du ressort du Centre Communal d'Action Sociale et ses membres et les membres du Conseil Municipal servent.

- l'assemblée de l'Orchestre d'Harmonie Municipal a eu lieu récemment, Monsieur MAIRE Jean-Benoît est président et Madame ROCH Audrey est vice présidente.

Monsieur NOISETTE Nicolas reste président de l'Ecole de Musique Intercommunale (EMI).

- l'assemblée générale de l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) a permis de constater que celle-ci se porte bien, que le budget est équilibré.

Commission Municipale Ecoles et Enfance

Madame MARQUET Marion - maire-adjointe - fait le point :

- les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) se passent bien. On a réglé tous les soucis d'organisation, d'inscriptions. Les enfants sont contents. Un gros travail a également été fait avec les membres du personnel.
- la coordonatrice du périscolaire commence la semaine prochaine.
- deux réunions vont être organisées avec les parents des écoles élémentaire et maternelle pour échanger sur les difficultés rencontrées, les 7 et 9 octobre et des livrets explicatifs vont parvenir aux familles

Madame MARQUET Marion - maire-adjointe - évoque les difficultés avec le transport scolaire des enfants des hameaux de Juffly et Mijouët. Certaines modifications - en particulier pour les horaires - n'étaient pas parvenues jusqu'au transporteur, mais depuis deux jours cela fonctionne correctement.

Elle dit également que la gestion de la sécurité des enfants est compliquée, cela n'est pas simple de gérer deux sorties des enfants dans un après midi.

Commission municipale bâtiments - énergie et réseaux :

Monsieur PELISSIER Philippe - maire -adjoint - fait le point :

- l'actualité a été l'installation de deux classes supplémentaires à l'école élémentaire,
- les prochains axes de travail sont le kiosque du parc de la Sapinière et le hangar à sel qui est un bâtiment vétuste, le permis de construire est délivré, il faut rentrer dans la phase opérationnelle.

Commission municipale communication et événements

Madame DEVILLE Alexandra - maire-adjointe - fait le point :

- la course de l'automne est ouverte aux adultes et aux enfants. Un buffet sera offert à 11h. L'inscription est obligatoire.
- la cérémonie intercommunale du 11 novembre à Reignier s'organise. Les enfants chanteront le chant des partisans. Des enfants de l'école élémentaire seront présents.
- l'exposition « Au Fil de l'Art » est reconduite.
- le prochain journal « Fillinges Info » est en route, les articles sont les bienvenus.

Madame GUIARD Jacqueline - maire-adjointe - rappelle que la commune soutient l'opération « Octobre Rose », opération de prévention du cancer du sein.

Il a été également évoqué le travail effectué par le service bâtiment pour les aménagements nécessaires à la rentrée et à la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires.

La salle du Môle a aussi été aménagée pour permettre que des cours de cuisine puissent s'y dérouler.

Le terrain de football a été ensablé pour améliorer le drainage et la qualité du sol.

Pour la course de l'automne, le service voirie a réalisé des petits travaux sur le parcours.

20° - Questions diverses

Madame VILDE Nelly - conseillère municipale - demande à prendre la parole pour parler de la sécurité des enfants à l'école élémentaire et de la surveillance au restaurant scolaire.

Elle fait part de deux incidents concernant ses petits enfants, son petit fils s'est retrouvé tout seul hors de l'enceinte de l'école et sa petite fille s'est blessée et les urgences n'ont pas été appelées, elle s'interroge sur la surveillance à l'école.

Monsieur le Maire dit qu'il s'agit d'incidents regrettables et qu'il est important que les parents n'hésitent pas à les signaler. Il est possible que des problèmes surviennent soit parce que les procédures mises en place n'ont pas été respectées, soit parce que celles-ci doivent être corrigées.

Monsieur le Maire dit qu'il faut être extrêmement précis, lors de signalement, car de l'heure ou les événements se déroulent dépendent les responsabilités et les procédures à modifier, ou les personnels à mettre en cause.

Il précise que la surveillance est l'un des points les plus cruciaux et qui fait l'objet de beaucoup d'attentions.

Il ne faut pas oublier que le service périscolaire avec la garderie, le restaurant scolaire et les Temps d'Activités Périscolaires gère trois cents enfants chaque jour.

Monsieur le Maire dit que l'on renforcera encore la surveillance par l'adéquation toujours plus précise des procédures.

Il rappelle que les adjoints et les services travaillent sans arrêt sur cette question.

Il est d'ailleurs constaté que les petits ont parfois du mal à se repérer.

Un contrôle à la grille de sortie est effectué enfant par enfant.

Cependant la fréquence des incidents est faible, il faut avoir conscience que l'organisation des TAP est difficile à son début.

Monsieur le Maire dit qu'il ne disqualifie en rien ce qui est dit par Madame VILDE mais on ne peut laisser croire que l'on est dans une situation de danger permanent même si un accident peut toujours arriver.

Madame VIDLE Nelly - conseillère municipale - dit que son intention est d'attirer l'attention sur ces questions.

Monsieur le Maire dit que la sécurité est sa première responsabilité, qu'il ne cesse d'y penser et que l'une de ses principales préoccupations est de faire attention au passage des enfants entre les enseignants et le personnel du périscolaire et les moments de sortie.

Il rappelle que des procédures encadrent ces activités, que c'est très bien de faire état des problèmes et qu'il va rappeler au personnel ses devoirs.

Il dit que pour faire face à une carence, toute proposition est la bienvenue.

Monsieur FOREL Sébastien - conseiller municipal - dit que c'est un incident sur lequel on a réagi.

Madame MARQUET Marion - maire-adjoint - rappelle que la commune a décidé de mettre à la tête du service périscolaire une personne qui travaillera à améliorer toujours les procédures et à encadrer mieux le personnel. C'est un problème essentiel.

Il est à l'étude de sécuriser encore plus la sortie des enfants pour protéger le débouché sur la route départementale.

Monsieur le Maire remercie Madame VILDE Nelly - conseillère municipale - pour son intervention.

Déchetterie

Monsieur FOREL Sébastien - conseiller municipal - fait part de l'accueil parfois étonnant à la déchetterie.

Monsieur le Maire rappelle que la déchetterie est gérée par un prestataire extérieur, qu'il a été alerté par d'autres personnes et qu'il a transmis pour suivi au service de la Communauté de Communes des Quatre Rivières.